

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 23 Mars 2023

Nombre membres

En exercice 15

Présents 12

Votants 12

Date de la convocation : 20.03.2023

2023 - 008

L'An deux mil vingt-deux le trente-et-un mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Beaulieu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Didier CORVEY-BIRON, Maire.

Présents : Mmes et Mrs Didier CORVEY-BIRON, Annie BERECHÉ, Christian ALBERTIN, Jean-Noël MANDIER, René BAYLE, Benjamin CHABERT, David GRAND, Mickaël GRAS, Valérie DROUVIN, Nathalie DECTOT, Guillaume CROIZAT, Régis LACROIX

Absents : Laure ALBERTIN, Marie-Sophie BARBIER, Vincent CAILLAT

A été nommée secrétaire : Régis LACROIX

Délibération pour don à l'Ukraine

Vu l'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'urgence de la situation,

Face à la situation de crise qui frappe l'Ukraine, l'AMF a appelé les communes à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population ukrainienne. Le Gouvernement et l'ensemble des associations humanitaires sont également mobilisées pour accompagner la population soumise à cette situation de guerre.

Sensibles aux drames humains que ce conflit engendre, la commune de Beaulieu tient à apporter son soutien et sa solidarité au peuple ukrainien.

La commune de Beaulieu souhaite prendre sa part, dans la mesure des moyens dont elle dispose, dans l'élan de solidarité international qui est mis en place.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de soutenir les victimes de la guerre en Ukraine, dans la mesure des capacités de la collectivité, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 650 €
- Au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) activé par le Centre de crise et de soutien du MEAE, auprès du service recettes de la DSFIPE en lui faisant parvenir par courriel (dsfipe.recettes chez dgfip.finances.gouv.fr) ou voie postale (30 rue de Malville – BP 54007 – 44040 NANTES CEDEX 1) une copie de la délibération ayant décidé du versement du don, la date du versement et l'affectation des fonds, en l'espèce l'Ukraine ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le

ID : 038-213800337-20230323-2023_008-DE



Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Didier CORVEY-BIRON



A handwritten signature in black ink, written over the official seal of the Mairie de Beaulieu Isère.